

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-485 (Rect)

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 25

I. – Compléter la première phrase de l’alinéa 38, par les mots :

« prévue par le premier alinéa du VI ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à fin de la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.